

BAROMETRE 2020 DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

■ ■ ■ Le stock d'entreprises actives est en hausse de 4,8 % par rapport à 2019 ; les immatriculations au RCS (auto-entrepreneurs inclus) sont en recul de 1 %. En matière de traitement des difficultés des entreprises, si le nombre de règlements amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliations) est stable, les emplois salariés concernés augmentent de 161 % ; les ouvertures de sauvegarde sont en légère baisse (- 8 %), les ouvertures de redressements judiciaires chutent de 39 %. Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures cumulées augmente de 65 % ; le nombre de jugements d'ouverture de liquidations judiciaires diminue (- 26 %). En matière contentieuse, le volume de jugements prononcés est en baisse de 23 %. Les ordonnances de référé diminuent de 17 %, les ordonnances sur requête de 18 % et les ordonnances d'injonctions de payer de 37 %.

Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

468 699 entreprises en activité

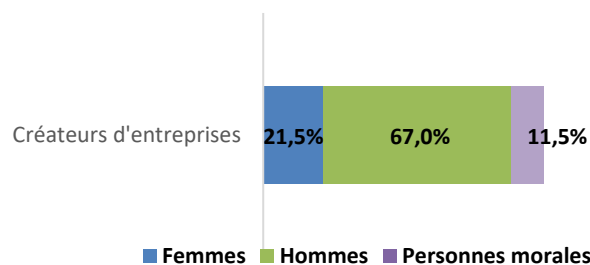
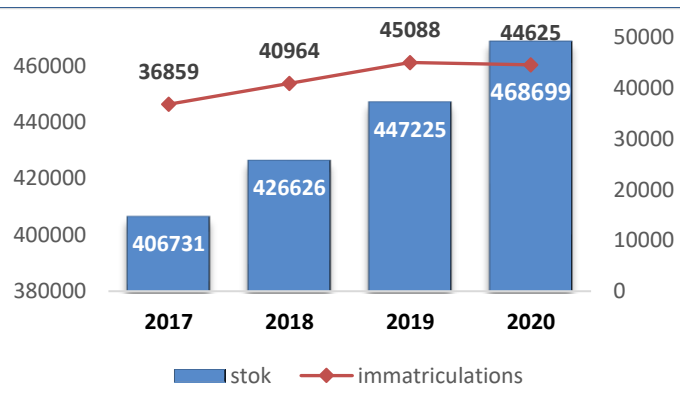
En 2020, le stock d'entreprises actives (468 699) enregistre une hausse de 4,8 % avec 21 474 entreprises supplémentaires en activité à Paris par rapport à 2019.

Immatriculations d'entreprises

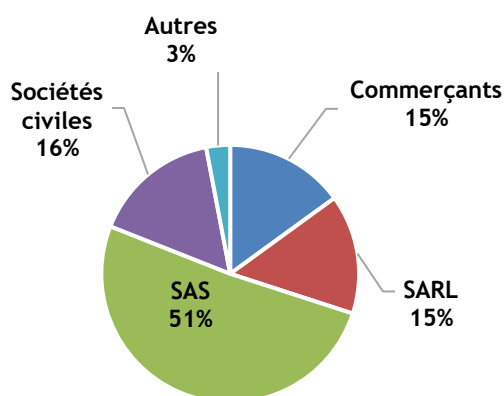
En 2020, le RCS de Paris a enregistré l'immatriculation de 44 625 nouvelles entreprises, soit une baisse de 1 % par rapport à 2019.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

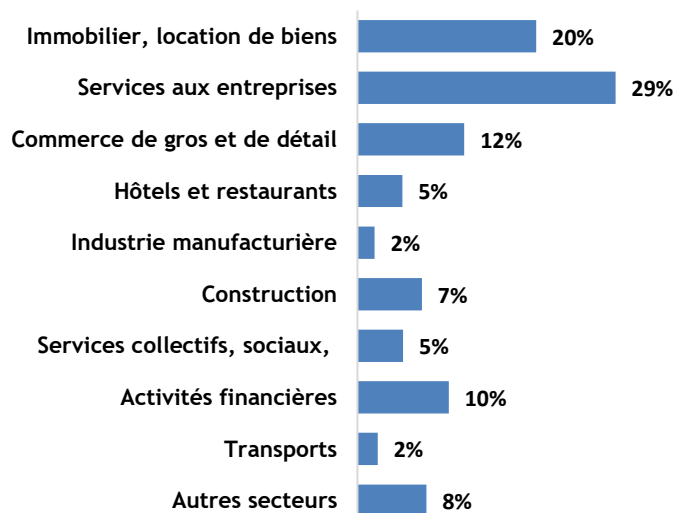
21.5 % des nouveaux dirigeants sont des femmes, 67 % sont des hommes, 11.5 % sont des personnes morales.



Statut juridique des entreprises immatriculées



Principaux secteurs d'activité des entreprises immatriculées



Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés

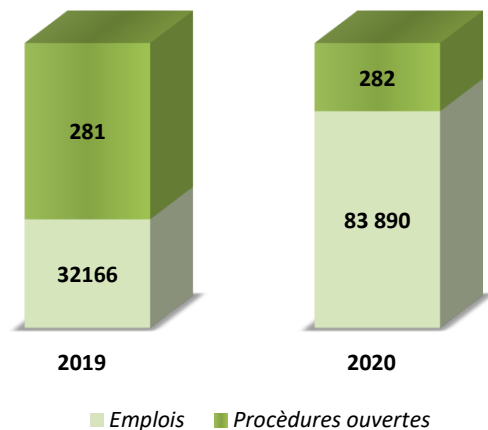
1179 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts durant l'année, soit une baisse de 16,5 % par rapport à 2019.

Traitement préventif

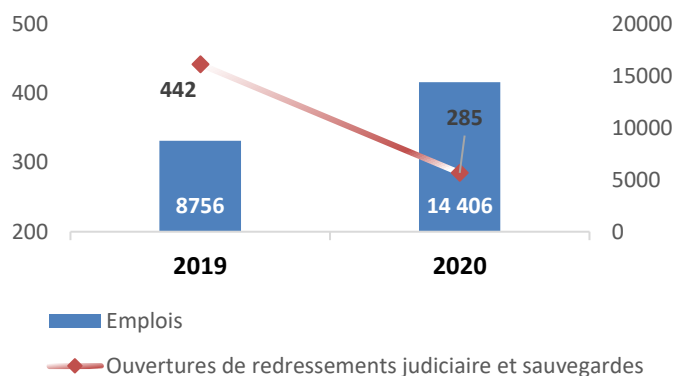
282 procédures (82 mandats ad hoc et 200 conciliations) ont été ouvertes, chiffre stable par rapport à 2019.

Emplois et passifs*

83 890 emplois au 31 décembre 2020 étaient concernés par ces procédures contre 32 166 en 2019 (+ 161 %). Le montant des passifs traités dans le cadre de celles-ci a porté sur 8 925 millions € contre 1 800 millions € en 2019).



Procédures d'observation et de traitement des difficultés



Sauvegardes : En 2020, 44 procédures de sauvegarde ont été ouvertes, contre 48 en 2019 sur la même période (- 8 %).

Redressements judiciaires : 241 procédures ont été ouvertes en 2020 contre 394 en 2019 (- 39 %).

Emplois : 14 406 salariés étaient concernés par ces procédures en 2020, en augmentation de 65 % par rapport à 2019 avec 8 756 emplois touchés.

Plans en cours : Au 31 décembre 2020, 940 plans (sauvegarde, continuation ou cession) étaient en cours d'exécution contre 945 en 2019.

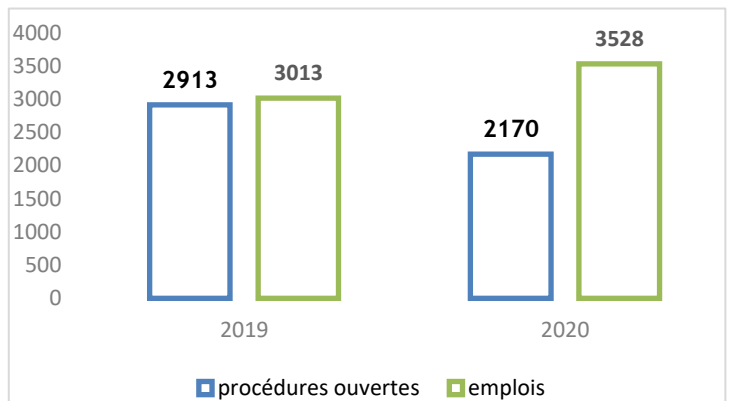
Liquidations judiciaires

Jugements d'ouverture : 2 170 jugements d'ouverture ont été prononcés en 2020 en baisse de 26 % par rapport à 2019.

Emplois* : 3 528 salariés étaient concernés, contre 3 013 en 2019 (+ 17 %).

Procédures en cours : 6 913 procédures étaient en cours devant le tribunal au 31 décembre 2020 contre 7 619 en 2019.

Clôtures de procédures : 2 961 procédures ont été clôturées, soit 7 % de moins par rapport à la même période en 2019 avec 3 197 clôtures.



Contentieux

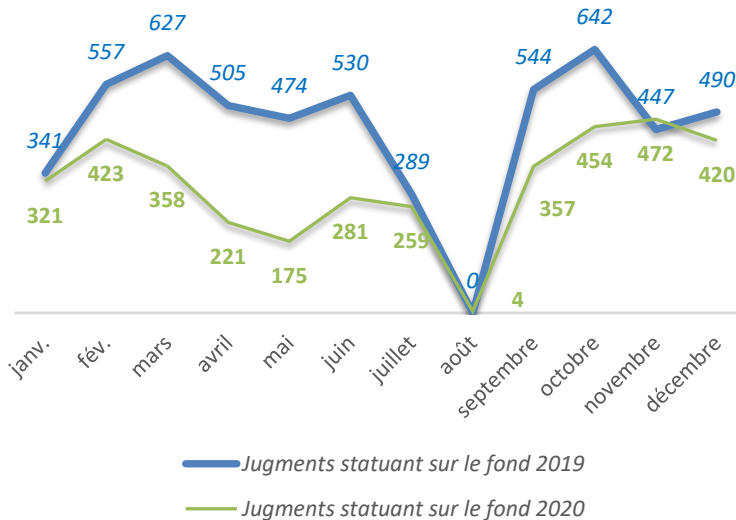
Jugements prononcés*

6 112 jugements ont été prononcés (dont 3 745 statuant sur le fond) * en 2020, contre 7 910 en 2019 (dont 5 446 statuant sur le fond).

Mesures d'instruction (fond/référé)

96 mesures d'instruction ont été ordonnées en 2020, contre 149 en 2019 (-36 %). 82 rapports ont été remis. Les mesures d'instruction en cours étant de 245, le délai moyen de traitement est de 35,9 mois.

*Ces données excluent les 293 jugements de caisses de retraite prononcés au cours de l'année.



Ordonnances rendues

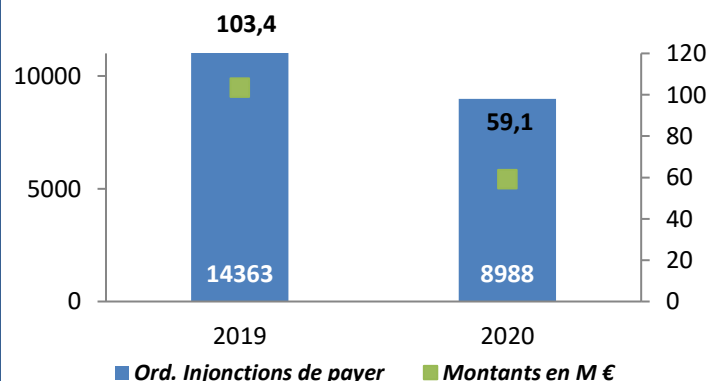
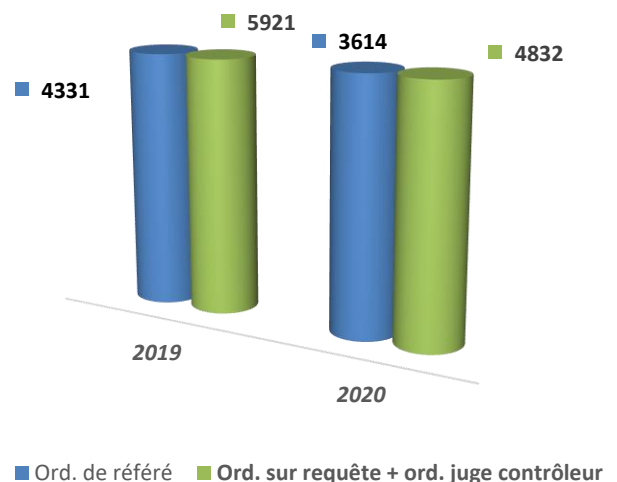
Référés

3 614 ordonnances de référé ont été rendues en 2020, en baisse de près de 17 % par rapport à 2019. L'ensemble des ordonnances a porté sur un total de 192,5 millions € contre 337 en 2019.

Ordonnances sur requête

4 256 ordonnances sur requête ont été rendues dont 1 802 ordonnances relevant de la juridiction du président et 2 469 relatives au RCS, parmi lesquelles 95 nominations de commissaires aux apports.

Par ailleurs, 576 ordonnances ont été rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction.



Ordonnances d'injonction de payer

8 988 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal en 2020, soit 37 % de moins qu'en 2019 ; les décisions ont porté sur 59,1 millions € (103,4 millions € en 2019), soit une moyenne de 6 575 € par ordonnance.

Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 19,2 %. Le taux d'opposition est de 6,3 %.

Modes amiables de règlement des différends

En 2020, 273 procédures de conciliation ont été ouvertes. Durant la même période, 200 conciliations ont abouti.

	Conciliations engagées	Conciliations réussies	Médiations
2020	273	200	1

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il est composé de 180 juges consulaires. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise.

Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.


Le greffier du tribunal de commerce est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales.

Accueil du greffe du lundi au vendredi 9h-12h / 13h-17h sur rendez-vous uniquement :

 Via le site www.greffe-tc-paris.fr

 **0 891 01 75 75** de 9h-12h30 / 13h30 (0,30 €/minute)

 Directement à l'accueil du greffe

Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, tout justiciable a la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique lui permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale.

Le tribunal digital offre également la possibilité au justiciable de suivre ses affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.

tribunal digital
Agir en justice

 **monidenum**